



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.3/70
18 mars 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission des entreprises, de la facilitation
du commerce et du développement
Neuvième session
Genève, 22-25 février 2005

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES ENTREPRISES, DE LA FACILITATION
DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA NEUVIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 22 au 25 février 2005

TABLE DES MATIÈRES

| <i>Chapitre</i> | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| I. Recommandations concertées adoptées par la Commission à sa neuvième session..... | 3 |
| II. Déclarations liminaires..... | 6 |
| III. Amélioration de la compétitivité des PME par le renforcement des capacités productives | 13 |
| IV. Efficacité des transports et facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international | 18 |
| V. Stratégies de commerce électronique pour le développement | 21 |
| VI. Application des conclusions et recommandations concertées de la Commission | 24 |
| VII. Questions diverses..... | 27 |
| VIII. Décision de la Commission..... | 29 |
| IX. Questions d'organisation..... | 30 |
| Annexes | |
| I. Ordre du jour provisoire de la dixième session de la Commission..... | 32 |
| II. Thèmes des Réunions d'experts en 2005 | 33 |
| III. Participation | 36 |

CHAPITRE I

RECOMMANDATIONS CONCERTÉES ADOPTÉES PAR LA COMMISSION À SA NEUVIÈME SESSION

Amélioration de la compétitivité des PME par le renforcement des capacités productives

1. La Commission reconnaît que le secteur des PME peut considérablement contribuer à la création d'emplois, à la croissance économique et à la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté inscrit dans la Déclaration du Millénaire. Elle rappelle qu'à sa onzième session la Conférence a reçu pour mission de poursuivre ses travaux sur le développement des entreprises, en tenant compte de l'évolution de l'environnement économique international. Elle reconnaît en outre qu'au cours des dernières décennies le processus de mondialisation a influé sur l'environnement économique des PME dans les pays en développement, PME pour lesquelles il devient de plus en plus important, pour tirer profit du commerce international et des possibilités et perspectives d'investissement, d'être compétitives sur les marchés internationaux.
2. La Commission reconnaît que l'internationalisation des entreprises est l'un des principaux moyens de renforcer la compétitivité des entreprises des pays en développement et qu'elle passe par des mesures de correction des insuffisances structurelles, par des réseaux intégrés de production et de distribution, à l'exemple des relations entre STN et PME, des groupements et des chaînes de valeur mondiales, et par des investissements extérieurs directs.
3. La Commission demande à la CNUCED de poursuivre ses travaux d'analyse dans le domaine de la compétitivité des entreprises, en particulier l'analyse des possibilités d'action pour accroître la compétitivité des entreprises des pays en développement par leur internationalisation, y compris l'établissement de liens avec de grandes entreprises internationales, l'intégration dans des chaînes de valeur mondiales et la réalisation d'investissements extérieurs directs.
4. La Commission convient en outre que la CNUCED poursuive ses efforts d'assistance technique et de renforcement des capacités en vue de contribuer à la création d'un environnement propice aux PME et à la stimulation de l'esprit d'entreprise dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés. Il faudrait notamment recourir à des partenariats secteur public-secteur privé, ainsi qu'au programme EMPRETEC. Par ailleurs, la Commission demande au secrétariat d'étudier les moyens d'apporter de meilleures réponses aux questions relatives au développement des PME, et aussi d'aider les pays touchés par le tsunami dans leurs efforts de reconstruction en leur apportant une assistance dans le domaine de la compétitivité des PME.
5. Elle demande au secrétariat d'entreprendre une étude préliminaire sur la définition d'un cadre d'analyse de la compétitivité et des indicateurs correspondants, afin de soutenir la mise en place d'un secteur des PME reposant sur des bases solides dans les pays en développement et les pays en transition.

Efficacité des transports et facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international

6. La Commission reconnaît que la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire, dépend dans une large mesure de l'accès des pays en développement, en particulier de ceux qui ont des besoins particuliers, à des services adéquats de transport et de logistique. Étant donné que les problèmes traités dans le domaine des transports et de la facilitation du commerce se posent sur le long terme et compte tenu du Consensus de São Paulo, le secrétariat de la CNUCED devrait continuer à:

a) Suivre les tendances concernant l'efficacité des transports et la facilitation du commerce et en analyser les conséquences pour les pays en développement;

b) Fournir une assistance aux pays en développement dans les négociations en cours à l'OMC en application du Programme de Doha pour le développement. La CNUCED devrait en particulier, en coopération avec d'autres organisations internationales compétentes, renforcer le soutien aux négociations sur la facilitation du commerce. Elle devrait en outre rechercher l'appui des donateurs pour développer ses activités dans le cadre du Partenariat mondial pour la facilitation des transports et du commerce. Le secrétariat devrait engager immédiatement des consultations avec les parties intéressées afin que les aspects de la facilitation du commerce relatifs au développement soient mieux compris, dans la perspective de l'élaboration d'un cadre consultatif approprié;

c) Mener des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités dans le domaine des transports et de la facilitation du commerce, notamment en ce qui concerne l'utilisation de systèmes automatisés pour améliorer la gestion du commerce et des transports au niveau international. Une attention particulière devrait être accordée à l'amélioration des accords de transit concernant des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit;

d) Suivre les tendances et diffuser des informations sur les mesures de sécurité ayant des incidences sur le commerce international et les transports internationaux des pays en développement et analyser les conséquences potentielles de ces mesures;

e) Coopérer avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour l'élaboration d'instruments juridiques internationaux en rapport avec les transports internationaux et la facilitation du commerce, y compris le transport multimodal, conformément aux paragraphes 59 et 60 du Consensus de São Paulo.

Stratégies de commerce électronique pour le développement

7. Reconnaissant que l'adoption et l'utilisation à plus grande échelle des TIC et du commerce électronique dans les pays en développement peuvent contribuer à la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire, et accueillant avec satisfaction les initiatives lancées dans le cadre du Partenariat sur les TIC au service du développement dans les domaines de la mesure des TIC, des logiciels libres et du tourisme électronique, la Commission recommande que la CNUCED:

a) Effectue des travaux de recherche et d'analyse de politique générale concernant les incidences sur le commerce et le développement des différents aspects des TIC et du commerce électronique relevant de son mandat, en mettant l'accent sur les secteurs qui présentent un intérêt particulier pour les pays en développement. Il faudrait veiller spécialement à ce que les questions de commerce et de développement soient dûment prises en compte dans les discussions internationales consacrées aux TIC et au commerce électronique, notamment au contexte du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), à la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à l'application de la Déclaration du Millénaire, et à l'OMC;

b) Continue, avec une stratégie de mise en œuvre appropriée, d'organiser des discussions internationales et des échanges d'expériences sur les TIC, le commerce électronique et leurs applications pour la promotion du commerce et du développement, y compris la diffusion des meilleures pratiques et des normes. Dans ce contexte, les questions relatives aux logiciels libres devraient être prises en compte dans les contributions de la CNUCED à la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à la Déclaration du Millénaire, à la deuxième phase du SMSI, et aux activités du Conseil économique et social et des autres organes des Nations Unies qui s'intéressent aux incidences des TIC sur le développement, en particulier dans les PMA;

c) Poursuive les travaux sur la mesure des TIC, notamment sur le renforcement des capacités statistiques, afin que les pays en développement puissent mesurer l'accès à ces technologies, leur utilisation et leur impact, et évaluer les progrès accomplis. Les activités concernant la mesure statistique des TIC devraient être encadrées par le Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement, lancé à la onzième session de la Conférence;

d) Contribue au renforcement des capacités dans le domaine des TIC au service du développement, en particulier dans les secteurs commerciaux qui présentent un intérêt spécial pour les pays en développement ou dans ceux qui peuvent être fortement stimulés par l'utilisation des TIC, comme le tourisme, le développement des PME et la lutte contre la pauvreté. Il faudrait déterminer les besoins spécifiques dans le domaine des TIC et du commerce électronique, faciliter les échanges d'expériences et la diffusion d'informations et renforcer les compétences techniques, compétences de gestion et autres compétences. Sans préjudice d'autres modèles et approches technologiques, la CNUCED devrait fournir des services consultatifs aux pays en développement dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités et des multipartenariats lancés à la onzième session de la Conférence et promouvoir un débat factuel et approfondi sur les logiciels libres, en partenariat avec le secteur privé et la société civile, afin qu'ils puissent tirer profit des progrès dans ce domaine.

Chapitre II

DÉCLARATIONS LIMINAIRES

1. Le **Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED** a dit que la neuvième session de la Commission était la première à se tenir depuis la onzième session de la Conférence, et donc à réfléchir aux mandats définis dans le Consensus de São Paulo. À sa onzième session, la Conférence avait confirmé que la CNUCED devait poursuivre ses travaux sur le développement des entreprises, en tenant compte de l'évolution de l'environnement économique international et en identifiant les perspectives et les défis en matière de développement économique. En particulier, les petites et moyennes entreprises (PME) apportaient une contribution fondamentale aux économies nationales en termes de production et d'emploi, et la CNUCED s'efforçait d'accroître leur compétitivité en renforçant leurs capacités productives. Dans ce contexte, elle étudiait la façon dont les PME des pays en développement pouvaient participer au processus d'internationalisation à travers leurs exportations, en établissant des relations avec de grandes entreprises internationales et en réalisant des investissements directs à l'étranger.

2. La facilitation du commerce était désormais l'un des thèmes de négociation à l'Organisation mondiale du commerce, et il avait été demandé à la CNUCED de collaborer à cet égard. Le Secrétaire général adjoint a annoncé la création d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour la facilitation du commerce, doté d'une contribution initiale du Gouvernement suédois, qui servirait à financer des activités visant à apporter une aide aux pays en développement dans les négociations à l'OMC. Concernant le commerce de transit, la CNUCED continuait de soutenir la coopération en matière d'accords de transport en transit au titre de la mise en œuvre du Plan d'action d'Almaty. De tels accords amèneraient les secteurs privé et public des pays sans littoral et des pays de transit à collaborer, en tenant compte de l'évolution récente de la logistique internationale – par exemple, la multiplication des activités de transport multimodal, les nouvelles mesures de sécurité et les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC).

3. Les TIC pouvaient contribuer à renforcer la compétitivité des PME et la facilitation du commerce dans les pays en développement, même si des inégalités persistaient entre et dans les pays pour ce qui était de l'accès aux TIC et des avantages que les individus pouvaient en retirer. La plupart des pays en développement étaient confrontés à un risque grave de marginalisation. Ces inégalités étaient imputables à des différences de niveau de revenu et à des choix explicites ou implicites. Les logiciels libres offraient des avantages potentiels aux pays en développement en termes de coût et de développement de compétences liées aux TIC, mais il fallait au départ disposer de compétences informatiques de base et sensibiliser les entreprises au rôle des TIC. D'une manière générale, il fallait aussi davantage faciliter l'accès aux TIC de groupes confrontés à des difficultés particulières telles que les femmes et les populations rurales.

4. La pratique du commerce électronique exigeait également un environnement juridique et réglementaire propice, et les solutions devaient être suffisamment flexibles pour ne pas être rendues obsolètes par un progrès technologique rapide et s'adapter aux besoins particuliers des pays en développement. Des plans d'action concrets, bénéficiant d'un financement correct, étaient également nécessaires pour que les pays en développement puissent valablement participer à la société de l'information. Le processus du SMSI allait dans cette direction, et la CNUCED en soutenait les aspects qui se rattachaient à son mandat, en coordination avec

d'autres institutions internationales. Dans ce contexte, il fallait attirer l'attention sur les multipartenariats du Réseau mondial de ressources en cyberpolitiques, le partenariat sur la mesure des TIC au service du développement et l'initiative de la CNUCED en matière de tourisme électronique.

5. Le **représentant de la République démocratique du Congo**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit qu'à sa onzième session la Conférence avait souligné l'importance d'interventions au niveau microéconomique pour renforcer la compétitivité à l'exportation. En outre, les travaux de la CNUCED sur l'établissement de liens entre sociétés transnationales (STN) et PME étaient jugés essentiels pour aider les entreprises locales des pays en développement à tirer profit des nouvelles possibilités de commerce et d'investissement. La promotion de ces liens devait être replacée dans une plus large stratégie visant à développer l'entrepreneuriat et les capacités technologiques par le biais de programmes tels que EMPRETEC. Les travaux sur le renforcement des capacités des PME devaient être intensifiés, aussi bien d'un point de vue analytique que d'un point de vue d'assistance technique, pour ce qui était des relations interentreprises, des investissements à l'étranger, des groupements d'entreprises et de l'entrepreneuriat, des mécanismes novateurs de financement et des chaînes mondiales d'approvisionnement.

6. Le Groupe des 77 soulignait l'importance croissante des services de transport international et de la facilitation du commerce pour la compétitivité des pays en développement, en particulier dans le contexte de la «nouvelle géographie du commerce». En ce sens, les organisations régionales et la communauté internationale devaient apporter un appui particulier aux efforts déployés pour améliorer les services de transport et les infrastructures, en tenant compte de la nécessité de mettre en place un cadre juridique approprié, reposant sur des règles et des règlements internationaux, ainsi que des incidences sur les pays en développement des nouvelles mesures de sécurité.

7. Concernant les négociations récemment engagées à l'Organisation mondiale du commerce sur des questions de facilitation du commerce, les pays en développement avaient besoin du soutien de la communauté internationale pour mieux identifier leurs besoins et leurs priorités, et évaluer le coût de la mise en œuvre de mesures spécifiques de facilitation. À cette fin, le Groupe des 77 se félicitait de la création d'un fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour la facilitation du commerce, et il espérait que ce fonds contribuerait à la mise en place d'un groupe consultatif spécial chargé de soutenir le travail des négociateurs des pays en développement.

8. Concernant les stratégies de commerce électronique pour le développement, un environnement propice à l'adoption des TIC et à leurs applications économiques dans les pays en développement exigeait des efforts nationaux et internationaux, s'agissant notamment du renforcement des capacités, de la mise en place d'un cadre réglementaire, des coûts d'accès et de la production d'un contenu en rapport avec les besoins des pays en développement. Ces efforts ne seraient efficaces que si la communauté internationale dégageait à cet effet un financement suffisant.

9. Le Groupe des 77 se déclarait satisfait des analyses par la CNUCED des incidences économiques des TIC sur les pays en développement présentées dans le *Rapport sur le commerce électronique et le développement*, et il encourageait le secrétariat à continuer d'analyser les incidences sur le développement des questions relatives aux TIC examinées

à l'Organisation mondiale du commerce et les aspects économiques de la société de l'information dans le contexte du SMSI, ainsi qu'à appuyer la mise en œuvre du Plan d'action du SMSI. Tout en se félicitant des partenariats engagés par le secrétariat dans le domaine des TIC au service du développement, le Groupe des 77 soulignait l'importance économique de l'initiative relative au tourisme électronique et les multiples avantages potentiels des logiciels libres, ainsi que la nécessité de soutenir le développement des capacités nécessaires dans les pays en développement à l'élaboration de politiques équilibrées en matière de TIC.

10. Le représentant du **Costa Rica**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit que, concernant l'amélioration de la compétitivité des PME par le renforcement des capacités, l'expérience latino-américaine montrait que les pays en développement pouvaient se doter d'une capacité technologique intérieure de base pour soutenir leurs exportations industrielles sans avoir à dépendre des réseaux des sociétés transnationales. La CNUCED était invitée à étudier les moyens d'intégrer la production des sociétés transnationales et les réseaux mondiaux de fournisseurs, ce qui pourrait être un moyen efficace pour les PME des pays en développement de participer à l'économie mondiale. Le soutien des pays en développement intéressés, des investisseurs et de la communauté internationale était nécessaire à une revitalisation du secteur industriel par des PME dynamiques, novatrices et exportatrices.

11. Le Groupe latino-américain et caraïbe attachait la plus grande importance à l'assistance de la CNUCED aux pays en développement pour l'analyse de leurs besoins et de leurs priorités dans le contexte des négociations à l'OMC sur la facilitation du commerce, s'agissant en particulier des questions de transit pour les pays latino-américains sans littoral. Il se félicitait de l'assistance technique fournie concernant les couloirs de transit, et il soutenait et appréciait les travaux menés conjointement par la CNUCED et la CNUDCI.

12. La Commission avait toute compétence pour examiner les liens entre les TIC et le développement économique, et les analyses réalisées par le secrétariat en la matière étaient appréciées à leur juste valeur. Concernant l'actuelle initiative relative au tourisme électronique dans les pays en développement, le Groupe latino-américain et caraïbe préconisait la poursuite des travaux d'analyse sur les TIC et les grands secteurs économiques, ainsi que sur les aspects commerciaux, juridiques et administratifs. Toutefois, ces analyses devaient être complétées par des activités de renforcement des capacités, et il fallait espérer que les partenariats lancés à la onzième session de la Conférence progresseraient dans ce sens. Enfin, la CNUCED devait continuer d'apporter son appui au processus du SMSI, afin que les aspects économiques de la société de l'information soient correctement pris en compte, comme cela avait été fait dans le cadre des réunions thématiques du SMSI sur les incidences économiques et sociales des TIC et sur la mesure de la société de l'information. Il s'agissait là d'un exemple de mesures concrètes, réalisées en collaboration avec d'autres organisations, qui pouvaient notablement contribuer à accroître la capacité des pays en développement de définir et d'évaluer leurs propres stratégies pour le développement de la société de l'information.

13. Le représentant du **Luxembourg**, parlant au nom de **l'Union européenne et des pays en voie d'adhésion (Bulgarie et Roumanie) ainsi que des pays candidats (Croatie et Turquie)**, a exprimé sa satisfaction du rapport intérimaire détaillé sur l'application des recommandations adoptées par la Commission à sa précédente session, mais il aurait été préférable d'avoir un aperçu plus synthétique et davantage axé sur les aspects qualitatifs, permettant de mieux analyser l'impact des activités du secrétariat à partir des opinions et des avis des bénéficiaires.

Concernant la question de la compétitivité et de l'internationalisation des entreprises des pays en développement, les perspectives ouvertes par la mondialisation avaient été principalement exploitées par les pays plus avancés, et il serait intéressant que le secrétariat analyse la situation des PME dans les pays les moins avancés (PMA).

14. La facilitation du commerce continuerait de jouer un rôle important dans le processus de développement, mais aucun pays en développement n'en avait encore déterminé les besoins et les priorités dans une optique de développement pour les négociations à l'OMC. Pour ce qui était des stratégies de commerce électronique au service du développement, l'Union européenne était convaincue que la CNUCED contribuerait notablement au processus du SMSI, comme en témoignait le rôle joué dans les récentes réunions thématiques. À cet égard, la Commission européenne avait pris de nouvelles initiatives: elle avait mis en place un service d'assistance pour la promotion des exportations, qui avait pour objectif d'aider les exportateurs des pays en développement à obtenir un meilleur accès au marché unique européen.

15. Le représentant des **Philippines**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a souligné la nécessité d'étudier les moyens de travailler à la mise en place d'un environnement international plus favorable, afin d'améliorer la compétitivité des PME, en particulier de renforcer la bonne gouvernance économique au niveau mondial et la bonne gouvernance d'entreprise au niveau intérieur. Compte tenu des récentes catastrophes environnementales survenues dans la région asiatique, il serait intéressant d'en examiner les incidences en matière de développement pour les PME, la façon dont le renforcement des PME pourrait contribuer à la reconstruction et au redressement des zones touchées, et le rôle que la CNUCED pouvait jouer à cet égard.

16. Les pays sans littoral, les pays de transit et les archipels de la région asiatique étaient confrontés à de nombreuses difficultés en matière de transports, d'où l'importance de la mise en œuvre du Plan d'action d'Almaty et du Consensus de São Paulo ainsi que de l'élaboration d'un instrument juridique relatif au transport multimodal. Les nouvelles mesures de sécurité avaient également des conséquences techniques et financières pour les pays de la région. Concernant les stratégies de commerce électronique au service du développement, le Groupe asiatique attendait avec intérêt les discussions sur la promotion de l'utilisation des TIC par les PME, sur le rôle des TIC en tant qu'élément à part entière des politiques nationales de développement, et sur les besoins en matière de renforcement des capacités des pays en développement dans les domaines des TIC. La délocalisation de services grâce aux TIC et de systèmes de gestion était considérée comme un secteur nouveau et dynamique offrant d'importantes perspectives aux PME des pays en développement, mais le protectionnisme dans les pays développés faisait obstacle au commerce dans ce secteur.

17. Le représentant du **Ghana**, parlant au nom du **Groupe africain**, a dit que la libéralisation en Afrique n'avait pas encore conduit à une réduction de la pauvreté et à une croissance économique notable. Ainsi, l'opinion traditionnellement défendue selon laquelle il existait une corrélation directe entre l'ouverture au commerce et la réduction de la pauvreté devait être révisée, et la question fondamentale semblait être d'améliorer la structure des exportations en mettant en place des capacités d'exportation compétitives et dynamiques. Il était tout à fait nécessaire d'accroître les capacités de production et d'approvisionnement des entreprises locales, en particulier des PME. Les travaux de la CNUCED sur l'internationalisation des entreprises, ainsi que sur les groupements d'entreprises et les chaînes mondiales de valeur, étaient

particulièrement utiles pour l'intégration des entreprises africaines dans l'économie mondiale, tandis que les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités contribuaient au développement de l'entreprenariat africain.

18. La Réunion d'experts sur la conception et l'application d'accords de transport en transit avait montré l'importance de ce thème pour l'Afrique, et elle avait approuvé la proposition de créer un groupe consultatif spécial en tant que mécanisme d'appui de la CNUCED au processus de négociation sur la facilitation du commerce. Concernant les transports, les pays africains avaient rencontré de graves difficultés pour respecter les nouvelles mesures de sécurité en matière de transports maritimes, et ils avaient besoin de davantage d'assistance technique et financière à cet égard.

19. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom des **pays les moins avancés**, a dit que les capacités productives des entreprises dans les PMA étaient insuffisantes et trop faibles pour que ces entreprises puissent soutenir la concurrence internationale. Face à de telles difficultés, les partenaires bilatéraux et multilatéraux devaient appuyer les efforts déployés au niveau national. Il était important de renforcer les capacités des PME pour qu'elles puissent mieux analyser et exploiter les données provenant d'une activité économique et commerciale mondialisée. Les PME avaient besoin d'une assistance pour améliorer leurs capacités institutionnelles et structurelles à long terme, de façon à attirer des investisseurs privés nationaux et étrangers. Le transfert de technologie était un important facteur de renforcement des capacités productives et des ressources humaines. L'accès au financement et la gestion des risques favoriseraient également les efforts des entreprises.

20. Les pays les moins avancés étaient confrontés à une situation préoccupante concernant le développement du transport multimodal – en particulier, stock limité de matériel de transport, infrastructures précaires, procédures administratives complexes et onéreuses. Il était important de développer les infrastructures de transport et de communication pour réduire les coûts et faciliter les exportations de ces pays; cela aiderait leurs PME à devenir plus compétitives sur le marché mondial. Les PMA comptaient sur leurs partenaires de développement pour obtenir le soutien financier nécessaire.

21. En outre, les PMA sans littoral avaient besoin de solutions en matière de transport en transit qui passaient par la simplification des procédures administratives auxquelles étaient imputables coûts et retards. Le développement du transport multimodal et des services de livraison plus rapides seraient également importants pour les PMA, confrontés à de graves problèmes d'adaptation de leurs infrastructures aux nouvelles mesures de sécurité des transports internationaux, en raison des lourds investissements requis en matériel et ressources humaines.

22. Les considérations relatives à la fracture numérique et le retard en matière de TIC des PMA pourraient conduire à l'adoption d'un plan d'action visant à accroître les infrastructures et renforcer les capacités pour permettre à davantage d'individus d'utiliser les TIC et de tirer profit de l'économie numérique. Si rien n'était fait, la croissance rapide des TIC entraînerait une marginalisation accrue, voire définitive, des PMA. Malheureusement, les mécanismes de négociation dans le cadre du SMSI devaient encore aborder certaines questions en suspens à cet égard, dont le projet de création d'un fonds de solidarité numérique. Les travaux d'analyse et de recherche de la CNUCED sur les incidences économiques, sociales et juridiques des TIC étaient importants pour soutenir la participation des PMA au commerce international et, de même

que les activités relatives à la compétitivité des entreprises et à l'efficacité des transports, ils devaient bénéficier d'une allocation optimale de ressources.

23. Le représentant de la **République islamique d'Iran** a dit, à propos du renforcement de la compétitivité des entreprises, que les PME des pays en développement ne profitaient pas nécessairement de l'établissement de liens avec des STN, principalement en raison de leurs faiblesses structurelles. Une solution pourrait être de renforcer leur capacité de s'intégrer dans les réseaux de production et de distribution et d'établir des alliances mutuellement bénéfiques avec d'autres PME de pays en développement.

24. L'Iran était un pays de transit entre l'Asie centrale et le golfe Persique, et les transports revêtaient donc une grande importance. L'assistance technique de la CNUCED était utile pour ce qui était de réduire les coûts de transit et de faire face au manque d'infrastructures et aux blocages institutionnels. D'autres éléments qui pouvaient aider l'Iran à accroître sa part du commerce international, et bénéficier à l'ensemble de la région, concernaient les liaisons avec les couloirs internationaux de transport, l'utilisation des TIC pour les transports, l'adoption d'un instrument juridique relatif au transport multimodal et la mise en œuvre du Plan d'action d'Almaty. Le représentant a attiré l'attention sur les incidences techniques et financières des nouvelles mesures de sécurité et des normes environnementales, et il s'est félicité des travaux réalisés par la CNUCED sur les interactions entre sécurité et facilitation du commerce.

25. L'Iran se félicitait des conclusions du *Rapport 2004 sur le commerce électronique et le développement* et proposait que l'on poursuive plus avant l'analyse des transactions électroniques d'entreprise à consommateur et d'entreprise à gouvernement. Parallèlement, une plus grande attention devait être consacrée à la fracture numérique, à la gouvernance d'Internet par opposition au contrôle du réseau Internet, à la mise en œuvre de la Déclaration de principes et du Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information, et aux procédures d'authentification numérique.

26. Le représentant de **Cuba** a dit que le principal obstacle à la survie et à la croissance des PME était le manque d'accès au financement, et que cette question devait être examinée par la Commission. Les gouvernements devaient encourager le secteur bancaire à fournir des crédits aux PME, par exemple par le biais d'incitations budgétaires. Cuba avait pris des mesures pour faciliter l'accès des PME au crédit, en particulier dans le secteur agricole. Afin de renforcer la capacité des PME de tirer parti de programmes utiles tels que le programme EMPRETEC, il fallait instituer un système permettant aux pays d'utiliser leurs propres ressources humaines, pour mettre en œuvre ces programmes, et les techniques d'enseignement à distance pourraient être exploitées à cette fin.

27. Les pays développés et les pays en développement pouvaient être les uns comme les autres une source d'investissements étrangers de qualité. Les gouvernements pouvaient encourager les investisseurs en leur fournissant une information adéquate sur les possibilités d'investissement. Cuba soutenait les investissements d'infrastructure et les investissements qui apportaient des éléments de capital, de marché et de technologie. Le renforcement des capacités pour la formation d'experts dans les pays en développement devait également être soutenu. En outre, Cuba s'opposait aux initiatives risquant de réduire le pouvoir de négociation et la capacité des gouvernements de façonner leurs propres politiques de développement. Cuba et le Venezuela

avaient passé un accord qui pouvait servir d'exemple de coopération Sud-Sud reposant sur les asymétries politiques, sociales, économiques et juridiques entre les pays.

28. Concernant l'utilisation des TIC par les PME des pays en développement, une plus grande attention devrait être accordée à la question du transfert de technologie afin de remédier à la pénurie de savoir-faire. Ce transfert de technologie pouvait être un transfert Nord-Sud ou un transfert Sud-Sud. En collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies, la CNUCED pourrait élaborer des «panoplies de mesures» pour aider les pays en développement à renforcer leurs capacités en matière de commerce électronique. Concernant la facilitation du commerce et les transports, des ressources financières et des activités de formation étaient nécessaires pour mettre en œuvre les mesures de sécurité relatives au trafic de conteneurs dans les pays en développement; les pays développés et les sociétés transnationales devaient aider les pays en développement et les PMA à cet égard. Le Ministère cubain des transports travaillait en coordination avec les douanes et d'autres autorités pour simplifier les procédures administratives, et il avait réussi à améliorer la circulation de l'information commerciale maritime et les délais de transit du trafic maritime à Cuba. Il faudrait étudier l'utilisation et l'application par les pays des normes d'échange électronique de données.

29. Le **Président** a exprimé la profonde sympathie de la Commission à la République islamique d'Iran à la suite du tremblement de terre qui avait frappé le pays le matin même.

Chapitre III

AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES PME PAR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS PRODUCTIVES

(Point 3 de l'ordre du jour)

30. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation suivante:

«Relations interentreprises, chaînes de valeur et investissements extérieurs: modes d'internationalisation des PME des pays en développement» (TD/B/COM.3/69);

«Rapport de la Réunion d'experts sur la promotion de la compétitivité à l'exportation des PME» (TD/B/COM.3/EM.23/3).

Résumé du Président

31. En présentant ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a dit que le renforcement de la compétitivité des entreprises locales, en particulier des PME, était essentiel pour que les pays en développement puissent tirer pleinement parti du commerce international et de l'investissement international. Le processus de mondialisation avait largement modifié l'environnement commercial des PME, et il devenait de plus en plus important pour les entreprises d'être compétitives sur les marchés internationaux si elles voulaient survivre.

32. Même si la part des PME ayant une activité internationale augmentait, la majorité des entreprises n'étaient pas préparées à affronter la vive concurrence internationale du marché mondial. Il était donc devenu de la plus grande importance de bien comprendre dans quelles conditions les entreprises des pays en développement pouvaient efficacement participer au processus d'internationalisation, notamment par le biais des réseaux intégrés de production, des relations entre STN et PME, des chaînes mondiales de valeur et d'investissements à l'extérieur. La note thématique intitulée «Relations interentreprises, chaînes de valeur et investissements extérieurs: modes d'internationalisation des PME des pays en développement» (TD/B/COM.3/69) avait été établie par le secrétariat de la CNUCED afin de faciliter les discussions de la Commission.

33. Le Président de la Réunion d'experts sur la promotion de la compétitivité à l'exportation des PME, tenue en décembre 2004, a présenté le rapport de la Réunion (TD/B/COM.3/EM.23/3). Les experts avaient examiné un ensemble de recommandations visant à accroître la compétitivité à l'exportation des PME, y compris par le biais de l'établissement de liens avec des chaînes internationales d'approvisionnement. Les débats avaient principalement porté sur trois questions: le concept de compétitivité à l'exportation (au niveau des pays, des entreprises et des groupements d'entreprises); l'importance des réseaux de production et des liens avec les STN pour accroître le potentiel de compétitivité des PME; et la marge d'action laissée aux gouvernements – et celle dont ils avaient besoin – pour soutenir la compétitivité à l'exportation des PME. Parmi les principales conclusions de la Réunion d'experts, le Président a souligné l'importance du soutien des pouvoirs publics au renforcement du développement et de la compétitivité des PME; la nécessité d'une combinaison flexible d'interventions publiques et de liberté du marché ainsi que de politiques macroéconomiques et microéconomiques; la nécessité

de partenariats secteur public-secteur privé; et la nécessité de mesures d'appui et de politiques appropriées pour tirer parti de diverses stratégies d'internationalisation des PME, telles que l'établissement de liens avec les STN, et réduire les risques associés à ces stratégies.

34. L'exposé sur la Réunion d'experts a été suivi d'un débat interactif sur les menaces et les perspectives de la mondialisation pour les entreprises des pays en développement. Le premier intervenant a décrit les efforts réalisés dans son pays en faveur du développement des PME, avec des investissements dans l'éducation et les infrastructures, la mise en place d'un nouveau cadre juridique et budgétaire, et l'amélioration des services bancaires publics et privés. En outre, pour apporter un soutien concret aux PME, le Gouvernement avait créé une agence nationale de l'investissement privé chargée de faciliter les investissements étrangers dans le pays et un institut national d'appui aux PME. L'intervenant a également évoqué l'importance de la coopération entre le Gouvernement, le secteur privé et la communauté internationale. Il a en particulier mentionné l'utilité du programme conjoint PNUD-Chevron Texaco pour le développement des entreprises du pays, avec une participation active de la CNUCED qui portait sur des services d'aide aux entreprises et des activités de formation intensive destinées à plus de 1 000 entreprises locales, l'établissement de relations interentreprises STN-PME et la création d'une pépinière d'entreprises. L'intensification de la coopération avec la CNUCED amènerait celle-ci à fournir prochainement des conseils en matière de compétitivité des PME.

35. Le deuxième intervenant a décrit le processus de Bologne de l'OCDE relatif aux PME et aux politiques de promotion de l'entrepreneuriat. Après avoir souligné l'importance des PME dans les pays de l'OCDE, il a dit que, dans tous les pays, ces entreprises, indépendamment de leur statut économique, étaient confrontées aux trois mêmes difficultés, à savoir un manque d'accès au financement, d'accès à l'innovation et d'accès aux marchés internationaux. Pour remédier à ces difficultés, le processus de Bologne avait pour objectif de promouvoir l'entrepreneuriat et la compétitivité des PME au niveau mondial. Des conseils et des orientations devaient être fournis aux gouvernements pour aider les entreprises et les PME dans le monde entier à surmonter leurs difficultés; et il fallait approfondir et intensifier un dialogue de haut niveau sur les politiques relatives aux PME entre décideurs, entreprises, organisations nationales et internationales, institutions et ONG. À la deuxième Conférence ministérielle de l'OCDE sur les PME, tenue à Istanbul en juin 2004, pays en développement et pays développés étaient convenus que l'importance des PME en tant que moteur du développement devrait être reconnue par tous les gouvernements, que les pays devaient coopérer pour réduire les obstacles à l'accès aux marchés internationaux et que le rôle des PME dans les chaînes mondiales de valeur devrait être renforcé. L'intervenant a aussi souligné l'absence de statistiques fiables sur les PME et l'existence d'un plan d'action de l'OCDE pour remédier à cette situation. Insistant sur l'importance de la coopération internationale relative au développement des PME, il a évoqué l'accord de coopération récemment signé dans ce domaine entre l'OCDE et la CNUCED, qui portait notamment sur l'exécution d'un projet conjoint relatif aux chaînes mondiales de valeur et leurs incidences sur la compétitivité des PME.

36. Le troisième intervenant a évoqué les principaux obstacles au développement des PME dans les pays d'Afrique subsaharienne du point de vue du secteur privé. Les PME de la région devaient opérer dans un environnement directif instable, où les indicateurs macroéconomiques étaient extrêmement fluctuants, elles étaient confrontées à des procédures bureaucratiques et réglementaires complexes, elles n'avaient qu'un accès limité au financement, la gouvernance d'entreprise faisait défaut, et il n'y avait pas de culture d'automotivation. En outre, le niveau

technologique de la majorité des PME n'était guère élevé. Pour remédier à tous ces problèmes, une solution reposant exclusivement sur les forces du marché ne serait pas suffisante, et des mesures effectives seraient nécessaires pour assurer la survie des PME. Concernant le problème du financement, l'intervenant a souligné l'importance de fournir aux PME des moyens de financement du commerce et non pas seulement des moyens de microfinancement, lesquels étaient souvent limités à des échanges sur le seul marché intérieur. Il a décrit l'utilisation de cartes internationales de crédit agréées aux États-Unis et permettant à des PME de réaliser des transactions internationales. En outre, il a souligné l'importance d'un état d'esprit positif pour assurer le succès du développement des PME, ainsi que la nécessité d'une assistance technique pour le développement de ces entreprises et l'utilité du programme EMPRETEC de la CNUCED pour le renforcement des motivations, essentiel à la promotion d'entreprises dynamiques.

37. Au cours de la discussion qui a suivi, un participant a dit que, pour promouvoir la compétitivité des PME, il fallait évaluer les programmes d'appui au développement des entreprises afin de bien en déterminer les incidences.

Renforcer la compétitivité des entreprises des pays en développement par l'internationalisation

38. Les discussions sur ce thème ont été axées sur différentes méthodes d'internationalisation des entreprises et leurs incidences sur la compétitivité des entreprises.

39. Le premier intervenant a souligné l'importance de la contribution du développement du secteur privé à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire, en évoquant les grandes lignes d'un rapport récemment publié par le PNUD qui suggérait un certain nombre d'initiatives pour mobiliser les pauvres en tant que consommateurs et entrepreneurs. La plupart des microentreprises de pays en développement opéraient en dehors de la légalité, mais les actifs de ces entreprises représentaient au total davantage que les flux d'IED vers certains pays en développement. Ces microentreprises étaient des PME potentielles, et il fallait leur reconnaître un statut juridique, notamment par l'accès au crédit et la prise en garantie de leurs actifs.

40. Le deuxième intervenant a parlé du rôle d'une organisation du secteur privé dans la promotion de partenariats pour le développement du secteur privé dans le contexte de la coopération Sud-Sud, spécifiquement entre PME d'Afrique et PME d'Asie. Il s'agissait de déterminer et d'améliorer les politiques nécessaires et de concevoir des programmes concrets à l'appui de partenariats commerciaux viables. Des obstacles critiques au développement de partenariats mutuellement bénéfiques découlaient de différences concernant les attentes commerciales, les pratiques, la communication et les processus d'innovation. En renforçant les relations interentreprises entre les deux régions, l'organisation considérée s'efforçait d'accroître l'efficacité et la capacité des PME africaines de nouer des partenariats en les intégrant dans des chaînes mondiales d'approvisionnement, en améliorant leurs capacités de communication et leur image, et par des transferts de connaissances et de compétences. Quatre approches avaient été identifiées pour réaliser ces objectifs: perfectionnement des compétences et des connaissances; réseau d'échanges afro-asiatiques; entreprises commerciales et partenariats; et promotion de partenariats publics-privés.

41. Le troisième intervenant a souligné les tendances et l'évolution des entrées et des sorties d'IED dans la région de l'Asie et du Pacifique. Les investissements directs à l'étranger des pays asiatiques en particulier avaient augmenté et représentaient l'essentiel des investissements extérieurs des pays en développement, la Chine et l'Inde se plaçant en tête. L'accroissement de ces investissements était attribuable à l'influence d'accords régionaux de libre-échange, à l'intégration, à la délocalisation vers des pays à plus faibles coûts et à une combinaison de facteurs directs et indirects. Les investissements à l'étranger des pays en développement asiatiques contribuaient à la croissance des flux d'IED Sud-Sud et des investissements intrarégionaux. L'internationalisation par le biais de ces investissements aidait les entreprises des pays en développement à accroître leur compétitivité en leur donnant accès aux marchés, à la technologie, à des actifs stratégiques et à des ressources naturelles, y compris à l'exploitation de noms de marque. Les IED réalisés par des PME faisaient appel à une évaluation des sites d'investissements sur la base d'un ensemble de variables qui pouvaient être regroupées en catégories comme suit: marchés, coûts, ressources naturelles, infrastructures, environnement de politique générale, promotion des entreprises, facteurs d'appui. Un certain nombre de suggestions ont été faites par l'intervenant concernant la promotion de tels IED, dont la nécessité d'étudier les mesures prises par les pays d'origine et les pays d'accueil, d'examiner les facteurs déterminants et les moteurs des IED réalisés par des PME, et d'établir des programmes visant à promouvoir un dialogue général favorable aux IED Sud-Sud.

42. Le dernier intervenant a présenté la stratégie d'internationalisation d'une grande entreprise d'un pays en développement, y compris les motifs, les avantages et les difficultés des investissements directs à l'étranger. L'internationalisation par le biais de tels investissements aidait l'entreprise à accroître sa compétitivité, à s'accommoder des fluctuations de la demande sur son marché intérieur, à bâtir un nom de marque, à accélérer sa croissance et à réaliser des économies d'échelle. Des méthodes organiques et inorganiques étaient utilisées pour accélérer la croissance de l'entreprise. Les premières concernaient la promotion des produits existants sur de nouveaux marchés et la création de nouveaux segments de marché; les secondes faisaient appel à l'acquisition d'actifs à l'étranger et à l'établissement d'alliances stratégiques avec des partenaires dans les pays d'accueil par le biais de coentreprises. La stratégie d'internationalisation de l'entreprise suivait une séquence échelonnée de mesures qui englobait l'évaluation des étapes de l'évolution du marché, la mise en place d'un cadre précis pour la sélection des marchés, l'identification de critères d'implantation et de sélection de partenaires, la définition d'une stratégie de positionnement, de procédés et de mesures d'appui, et l'établissement d'un nom de marque. L'entreprise avait l'intention d'élargir son internationalisation, en particulier par des investissements directs, à divers autres pays. En réponse à une question, l'intervenant a expliqué que sa société exécutait un programme dynamique de relations avec des PME, à la fois dans son pays et à l'étranger; elle encourageait ses PME fournisseurs à travailler à l'étranger, là où elle-même opérait, et à sous-traiter.

43. Au cours de la discussion qui a suivi, les participants ont fait un certain nombre de remarques et ont posé diverses questions. Une oratrice a souligné que certains pays en développement asiatiques étaient déjà d'importants investisseurs et que d'autres commençaient de jouer un rôle appréciable en la matière, tels que la Chine et l'Inde. L'internationalisation des entreprises par le biais d'investissements directs à l'étranger augmentait, et il était nécessaire d'analyser les caractéristiques de ce phénomène. Dans ce contexte, elle a souligné que la CNUCED devrait effectuer des travaux sur la question pour une meilleure compréhension

du phénomène. Il a également été noté que les problèmes rencontrés par les PME étaient courants en Afrique, dans les pays de l'OCDE et ailleurs.

44. Un autre représentant a évoqué les grandes difficultés éprouvées par les PME dans les pays victimes du tsunami, entreprises qui avaient précédemment beaucoup contribué au développement national. Le tsunami avait durement touché les PME dans ces pays, et il fallait d'urgence que la CNUCED aide celles-ci à retrouver leur compétitivité et à l'améliorer. L'établissement de liens entre STN et PME contribuerait beaucoup à un redressement rapide.

45. Un représentant a évoqué l'expérience de son pays concernant le renforcement de la compétitivité des PME. À l'appui du développement des PME, le Gouvernement avait mis en place des politiques et des mesures spécifiques, visant par exemple à faciliter l'accès des PME au financement. Il a été suggéré que la CNUCED examine les questions de politique générale et élabore des programmes sur la participation des PME aux chaînes mondiales de valeur, l'amélioration de l'accès de ces entreprises aux capitaux, et la promotion de relations STN-PME. Un autre représentant a demandé à la CNUCED d'analyser les méthodes d'évaluation comparative de la compétitivité afin de concevoir un outil permettant de mieux évaluer la compétitivité des pays en développement et de leurs entreprises.

Chapitre IV

EFFICACITÉ DES TRANSPORTS ET FACILITATION DU COMMERCE POUR UNE PLUS LARGE PARTICIPATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT AU COMMERCE INTERNATIONAL

(Point 4 de l'ordre du jour)

46. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation suivante:

«Efficacité des transports et facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international» (TD/B/COM.3/67);

«Rapport de la Réunion d'experts sur la conception et l'application d'accords de transport en transit» (TD/B/COM.3/EM.22/3);

«Conception et application d'accords de transport en transit» (TD/B/COM.3/EM.22/2).

Résumé du Président

47. En présentant ce point, le **représentant du secrétariat de la CNUCED** a dit qu'aujourd'hui, pour la plupart des exportations des pays en développement, les coûts de transport avaient une plus forte incidence sur les coûts globaux de transaction que les droits de douane. Les services de transport devaient être considérés comme faisant partie des services de logistique, qui englobaient les chaînes de transport et de production dans les chaînes mondiales d'approvisionnement. Une attention particulière devait être accordée à la situation difficile des pays les moins avancés et des pays sans littoral, aux questions de sécurité et aux questions de transport en transit. Sur ce dernier point, la CNUCED suivait l'exécution du Plan d'action d'Almaty; elle coordonnait ses activités dans le domaine de la facilitation du commerce et des transports avec d'autres organisations internationales par le biais du Partenariat mondial pour la facilitation des transports et du commerce.

48. Le Président de la Réunion d'experts sur la conception et l'application d'accords de transport en transit a présenté le rapport de la Réunion (TD/B/COM.3/EM.22/3). Il a souligné le fait que, globalement, le commerce Sud-Sud et les exportations d'articles manufacturés des pays en développement avaient fortement augmenté. Toutefois, de nombreux pays sans littoral ne profitaient pas de cette tendance générale. Parmi les outils et les instruments disponibles pour améliorer le commerce de transit figuraient les régimes de transport en transit, les régimes douaniers et les systèmes de localisation des marchandises. Des mesures pragmatiques pour améliorer les accords de transport en transit étaient nécessaires et devaient associer tous les principaux acteurs du secteur. L'amélioration et la réforme des régimes de transit pouvaient commencer par un investissement initial qui induirait un cercle vertueux où davantage de commerce de transit encouragerait davantage d'investissements, ce qui à son tour faciliterait davantage de commerce de transit. L'initiative d'un tel investissement initial pouvait venir de prestataires de services de transport tels que les ports, mais aussi des chargeurs, qui avaient tout intérêt à une plus grande efficacité des couloirs de transit. La communauté internationale avait également un rôle important à jouer dans le renforcement des capacités et des institutions.

49. Au cours de la Réunion d'experts, il avait été proposé de créer un groupe consultatif spécial chargé d'examiner les questions de facilitation du commerce dans l'optique des négociations à l'OMC. Tout en se concentrant sur l'article V du GATT de 1994, ce groupe pourrait examiner la facilitation du transit dans une perspective de développement et élargir son analyse aux articles VIII et X; il pourrait faire partie des mécanismes d'appui que la CNUCED pourrait proposer pour les négociations à l'OMC sur la facilitation du commerce. Au cours de la Réunion d'experts, divers représentants avaient exprimé leur appui aux projets de coopération technique en cours de la CNUCED concernant les groupements de transport en transit.

50. L'intervenant du secrétariat de l'OMC a informé la Commission des activités du Groupe de négociation sur la facilitation des échanges. L'intention était de recueillir la plupart des propositions avant juillet 2005. L'objectif du Groupe de négociation était de finaliser les négociations au cours des deux prochaines années. Il s'agirait pour les pays en développement de déterminer quel traitement spécial et préférentiel leur serait nécessaire pour l'application des engagements futurs. Le succès des négociations dépendait beaucoup de la fourniture d'une assistance technique et d'activités de renforcement des capacités. Dans ce contexte, l'intervenant a exprimé sa satisfaction du soutien fourni par la CNUCED. Il a toutefois précisé que les organisations internationales ne pouvaient à elles seules porter les négociations, et que d'importants efforts devaient donc aussi être faits au niveau national. Concernant les projets multilatéraux, les organisations internationales, dont l'OMC et la CNUCED, auraient besoin de demander une aide financière aux donateurs.

51. Un autre intervenant, représentant d'une société privée de logistique, a expliqué que le secteur privé n'employait généralement pas l'expression «facilitation du commerce», mais qu'il en considérait les éléments comme des conditions préalables au commerce. L'intérêt du secteur privé était d'accroître les ventes et de réduire les coûts totaux de la chaîne d'approvisionnement, ce qui passait par une réduction des délais, des coûts de distribution et des stocks. Il considérait également que la conception des mesures de facilitation du commerce devait être un effort conjoint des secteurs public et privé et que celui-ci devrait y être associé dès le départ.

52. Les représentants ont réaffirmé l'importance de la facilitation des transports et du commerce pour la compétitivité des pays en développement. Plusieurs questions ont été posées concernant les négociations à l'OMC. La question du coût des mesures de facilitation du commerce a été soulevée plusieurs fois, et des craintes ont été exprimées que l'écart entre les PMA et les pays développés ne se creuse en raison du manque de ressources financières pour appliquer les mesures de facilitation du commerce. Une assistance technique était requise non seulement pour la mise en œuvre des mesures de facilitation approuvées, mais aussi pour la participation aux négociations. Il a été rappelé qu'à Cancún les pays en développement avaient rejeté les questions dites de Singapour, et que dans l'ensemble de mesures adoptées en juillet 2004, ils avaient accepté des négociations sur la facilitation du commerce à la condition de bénéficier d'une assistance technique et d'un traitement spécial et différencié.

53. Le secrétariat de la CNUCED a informé la Commission de l'existence d'un fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour la facilitation du commerce, qui avait été créé avec une contribution initiale du Gouvernement suédois pour financer des activités d'appui aux négociations. Concernant la proposition relative à un groupe consultatif spécial sur la facilitation du commerce, cela nécessiterait un soutien des donateurs pour la création et le fonctionnement de ce groupe.

54. Il a été mentionné que l'OMC autorisait un traitement préférentiel au niveau régional, bien que l'on puisse se demander pourquoi un pays voudrait appliquer un traitement moins favorable à des partenaires commerciaux non régionaux. Dans le cas particulier des redevances et formalités, il pourrait y avoir des difficultés juridiques à accepter une telle discrimination.

55. Concernant les principaux obstacles au commerce et les causes de retard, une participation du secteur privé pouvait favoriser d'importantes améliorations. S'agissant de renforcer les capacités nationales d'approvisionnement, la facilitation du commerce était particulièrement importante pour les petites et moyennes entreprises. Des comités nationaux de facilitation du commerce et des transports pourraient être utiles à cet égard; ils pourraient également assurer la liaison entre les intérêts nationaux et les parties en négociation à Genève. Des propositions ont également été faites concernant des outils d'auto-évaluation disponibles sur Internet pour analyser les besoins et les priorités des pays en développement.

56. Enfin, on a attiré l'attention sur l'urgence qu'il y avait à fournir un soutien aux pays pour les négociations sur la facilitation du commerce. Une information sur les résultats des projets et des réunions devrait être diffusée sans retard.

Chapitre V

STRATÉGIES DE COMMERCE ÉLECTRONIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT

(Point 5 de l'ordre du jour)

57. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation suivante:

«Stratégies de commerce électronique pour le développement: quelques aspects des technologies de l'information et de la communication qui touchent au commerce et au développement» (TD/B/COM.3/68);

«Rapport de la Réunion d'experts sur les logiciels libres: conséquences générales et incidences sur le développement» (TD/B/COM.3/EM.21/3).

Résumé du Président

58. La Chef du Service du commerce électronique de la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale a principalement évoqué la contribution que les TIC et le commerce électronique pouvaient apporter à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. La proximité de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale convoquée pour examiner l'application de la Déclaration du Millénaire et de la seconde phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), les deux événements devant se tenir au second semestre de 2005, offrait une occasion unique de mieux déterminer et exploiter les synergies entre les efforts faits pour réduire la fracture numérique et les activités relatives à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Les TIC représentaient un potentiel considérable en tant que catalyseur de processus de développement. Elles intéressaient directement la cible 18 de l'objectif 8 (partenariat mondial pour le développement), mais elles pouvaient également beaucoup contribuer à la réalisation de plusieurs autres objectifs, tels que l'objectif 1 (élimination de l'extrême pauvreté), l'objectif 2 (éducation), l'objectif 3 (égalité entre hommes et femmes), l'objectif 6 (santé) et l'objectif 7 (environnement); la Chef du Service a donné des exemples de la façon dont les TIC et le commerce électronique pouvaient fondamentalement aider à la réalisation de ces objectifs.

59. Le Président de la Réunion d'experts sur les logiciels libres, tenue en septembre 2004, a souligné la complexité de la question, ainsi que le large éventail d'expériences concrètes et de positions générales. Étant donné les incidences sur le développement de la politique technologique et la nécessité de créer des opportunités numériques, les logiciels libres, de par leur universalité, devaient retenir l'attention et mobiliser les efforts d'analyse des gouvernements, du secteur privé – en particulier des PME – de la société civile et des établissements pédagogiques et universitaires; tous avaient à y gagner, car les logiciels libres encourageaient le partage des connaissances; ils étaient également commercialement rentables, et de nombreuses grandes entreprises de technologie les utilisaient pour des activités essentielles. Les logiciels libres remettaient en cause les notions traditionnelles de droit d'auteur et de brevet et alimentaient ainsi l'actuel débat sur la propriété intellectuelle et le développement. L'approche en matière de politique publique des logiciels libres avait été examinée, et la plupart des experts avaient estimé que ces logiciels devraient faire partie d'un programme d'initiatives pour

le développement des TIC. La CNUCED devait poursuivre ses travaux sur les logiciels libres dans l'optique particulière des objectifs de développement du Millénaire, du Sommet mondial sur la société de l'information et des questions relatives à la propriété intellectuelle à l'OMPI, en coopération avec d'autres organes et institutions des Nations Unies.

60. La présentation du rapport de la Réunion d'experts a été complétée par un exposé d'un représentant de l'ONG Creative Commons (CC), qui a expliqué que des concepts analogues à ceux des logiciels libres pouvaient être appliqués au contenu effectif des TIC. Plutôt que de rejeter le droit d'auteur, CC offrait des solutions plus libérales qui permettaient à des personnes créatives et à des entités d'utiliser et d'échanger des contenus de façon à tirer parti de la capacité des TIC d'offrir un accès plus large et plus équitable. Au cours de la discussion qui a suivi, des éclaircissements ont été demandés sur l'ampleur de la coopération avec l'OMPI et sur la portée géographique des activités de Creative Commons.

61. Un représentant de l'Organisation internationale du Travail a présenté le résultat d'une réunion thématique du SMSI consacrée aux incidences sociales et économiques des TIC, qui avait eu lieu au Guatemala du 17 au 19 janvier 2005, sous les auspices communs de l'Organisation internationale du Travail, du Centre du commerce international, de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de la CNUCED. Plus de 300 participants venus de 39 pays avaient assisté à cette réunion qui avait pour objectif d'étudier la façon dont les TIC pouvaient dynamiser la croissance économique dans les pays en développement grâce à une amélioration des processus d'innovation et de développement de produits, à des gains d'efficacité et de productivité dans les entreprises, et à une plus large diffusion commerciale. Le représentant a également évoqué les difficultés que les TIC suscitaient dans les pays en développement, s'agissant principalement de la capacité des individus et des entreprises d'exploiter ces technologies. Les participants à la réunion thématique avaient conclu que les effets positifs des TIC sur la croissance étaient de plus en plus attestés par des éléments de preuve empiriques et que, bien que des travaux de recherche supplémentaires fussent nécessaires, les pays développés semblaient moins bien équipés pour tirer parti du potentiel de croissance des TIC. Le représentant a énuméré les politiques et les pratiques que la réunion thématique avait identifiées et qui, si elles étaient adoptées par les gouvernements, les partenaires sociaux, les organisations internationales et les bureaux statistiques et instituts de recherche, pourraient dynamiser la croissance économique et réduire les coûts du passage à une économie de l'information. Les conclusions de la réunion thématique avaient été présentées au Comité préparatoire du SMSI, et des propositions concrètes seraient élaborées pour qu'elles soient intégrées au résultat final du Sommet.

62. Une autre intervenante, représentante de l'Union internationale des télécommunications, a présenté un rapport au nom des membres du Partenariat sur la mesure des TIC pour le développement (comprenant l'UIT, l'OCDE, la CNUCED, l'Institut de statistique de l'UNESCO, les commissions régionales de l'ONU – CEA, CEPALC, CESAP et CESAO – le Groupe d'étude des Nations Unies sur les TIC et la Banque mondiale), qui avait coorganisé une autre réunion thématique du SMSI sur la mesure de la société de l'information, tenue à Genève du 7 au 9 février 2005. Deux cent soixante-dix représentants de 85 pays avaient participé à la réunion, qui avait un triple objectif: élaborer une liste d'indicateurs de base des TIC pouvant être harmonisée au niveau international et que tous les pays pourraient envisager de recueillir; déterminer les besoins des offices statistiques nationaux des pays en développement concernant leur capacité de recueillir des données sur les TIC; et examiner des mécanismes permettant

de quantifier la pertinence et la contribution des TIC au développement et à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Les participants à la réunion thématique avaient dressé un bilan des indicateurs mondiaux des TIC, qui avait révélé que même si de nombreux pays en développement recueillaient déjà quelques données sur les TIC, celles-ci se limitaient souvent à un petit nombre d'indicateurs de base concernant l'accès. On avait également constaté que peu de pays recueillaient des données sur l'utilisation. Concernant la comparabilité internationale des indicateurs, les experts participant à la réunion avaient arrêté une liste d'indicateurs de base concernant les infrastructures essentielles, l'accès et l'utilisation des TIC par les ménages et les individus, ainsi que l'accès et l'utilisation par les entreprises. Cette liste d'indicateurs devait servir de guide aux pays souhaitant commencer de recueillir des données et pouvait être un point de départ pour la compilation de statistiques des TIC comparables au niveau international. La liste serait modifiée en fonction de l'expérience acquise. Concernant les besoins en matière de renforcement des capacités des offices statistiques nationaux des pays en développement, la réunion était convenue que, à la suite de l'établissement d'une liste d'indicateurs de base, il était nécessaire de proposer une formation spécialisée aux techniques de mesure des TIC. Le «Guide pour la mesure de la société de l'information» établi par le Groupe de travail de l'OCDE sur des indicateurs de la société de l'information, associé à d'autres éléments permettant de tenir compte de la réalité des pays en développement, serait un instrument utile à cet égard. Enfin, l'intervenante a résumé les principales conclusions de la réunion thématique, qui avaient été soumises au Comité préparatoire du SMSI et seraient présentées à la prochaine réunion de la Commission de statistique de l'ONU.

63. Au cours de la discussion qui a suivi, les participants ont examiné la nécessité de faciliter la création locale de contenu et les difficultés rencontrées par les PME à cet égard. Les mesures visant à promouvoir la création de contenu devraient être complétées par d'autres mesures portant sur les questions de diversité linguistique sur Internet, la création d'un certain niveau de confiance et la facilitation des paiements électroniques. Pour ce qui était de la mesure des TIC, un représentant a dit que les pays se situaient à différents niveaux de développement et que leur capacité statistique était inégale, ce qui rendait d'autant plus difficile la compilation d'une liste d'indicateurs de base des TIC. De plus, à un niveau conceptuel, il était important que les indicateurs des TIC reflètent les préoccupations particulières des pays en développement. Le rôle que le Partenariat sur la mesure des TIC pour le développement et que la CNUCED en tant que membre de ce partenariat pouvaient jouer face aux besoins en matière de renforcement des capacités des offices statistiques nationaux des pays en développement a été mentionné à cet égard. Il a également été souligné que les aspects économiques et sociaux des TIC et leur évaluation quantitative constituaient une difficulté nouvelle qu'il faudrait résoudre en adoptant une approche progressive et en gardant à l'esprit que, même dans les pays développés, l'information relative aux incidences des TIC sur les petites entreprises restait extrêmement difficile à obtenir.

64. À la suite de la présentation d'un site Web qui serait notamment consacré à l'initiative de la CNUCED relative au tourisme électronique, la discussion s'est achevée sur l'évocation de la nécessité pour la CNUCED de poursuivre l'analyse des aspects relatifs au développement économique des questions en suspens dans le cadre du SMSI, notamment la gouvernance d'Internet et le financement des TIC, ainsi que des incidences sur le commerce et le développement de plusieurs discussions actuellement engagées à l'OMC.

Chapitre VI

APPLICATION DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS CONCERTÉES DE LA COMMISSION

(Point 6 de l'ordre du jour)

65. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie du document ci-après:

«Rapport intérimaire sur l'application des recommandations concertées adoptées par la Commission à sa huitième session» (TD/B/COM.3/66).

Le secrétariat a complété l'information présentée dans le rapport par des exposés sur la compétitivité des PME, les transports et la facilitation du commerce, et les stratégies de commerce électronique pour le développement.

Résumé du Président

66. Concernant l'amélioration de la compétitivité des PME par le renforcement des capacités productives, un représentant du secrétariat a évoqué les travaux réalisés depuis la huitième session de la Commission pour synthétiser les conclusions des analyses effectuées afin de fournir aux pays en développement un schéma de politique de développement des entreprises. Ces travaux comprenaient l'organisation de l'une des principales sessions thématiques tenues au cours de la onzième session de la Conférence sur le renforcement des capacités productives des entreprises des pays en développement, une réunion d'experts sur la compétitivité à l'exportation et la rédaction d'une série de documents de stratégie sur la coopération afro-asiatique. Le représentant a en outre évoqué les travaux réalisés conjointement avec l'OCDE sur la question, l'organisation de cinq cours de formation à l'intention de diplomates et de responsables gouvernementaux sur la compétitivité des PME et la création d'un site Web consacré aux activités relatives aux PME du Service de l'investissement et de la compétitivité des entreprises.

67. Le secrétariat avait également organisé plusieurs ateliers sur les meilleures pratiques pour la promotion de relations interentreprises en Asie et en Amérique du Sud. Ces relations avaient aussi été traitées à l'occasion de réunions parallèles organisées au cours de la onzième session de la Conférence (sur les relations entre sociétés transnationales et PME fournisseurs), outre l'exécution d'un projet dans le nord-est du Brésil et une proposition de projet pilote en Ouganda. La CNUCED participait enfin à un projet de recherche conjoint avec d'autres organisations, dont l'OCDE et le GIAN, sur les chaînes mondiales de valeur.

68. Le programme EMPRETEC avait été lancé au Guyana et en Angola, en vue de renforcer la promotion du développement des compétences d'entreprise, et une nouvelle vidéo EMPRETEC avait été réalisée. En outre, les résultats du programme et des évaluations d'impact avaient fait l'objet de trois réunions parallèles à la onzième session de la Conférence. Le lancement du programme EMPRETEC était envisagé dans certains pays des Andes, des Caraïbes et du Moyen-Orient. Enfin, les premiers ateliers de formation à l'entrepreneuriat avaient démarré au Paraguay en septembre 2004.

69. Concernant l'efficacité des transports et la facilitation du commerce pour une plus grande participation des pays au commerce international, le secrétariat avait poursuivi l'analyse et le suivi des changements dans ce domaine avec l'*Étude 2004 sur les transports maritimes*, le Bulletin trimestriel sur les transports, des séminaires internationaux, régionaux et nationaux, et diverses publications sur des questions intéressant les pays en développement. L'actualisation en cours et l'application du Système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM) et du Système douanier automatisé (SYDONIA) avaient aidé les pays en développement à utiliser les TIC dans les services de transports internationaux et pour la facilitation du commerce. La question des mesures de sécurité et de leurs incidences avait été traitée dans les publications *Container Security: Major Initiatives and Related International Developments* et *Trade and Transport Facilitation: Building a Secure and Efficient Environment for Trade*, ainsi qu'à un débat thématique au cours de la onzième session de la Conférence.

70. Le secrétariat a décrit les travaux réalisés en étroite coopération avec la CNUDCI et l'OMC en application du Programme de Doha pour le développement concernant les services de transport au titre de l'AGCS (à l'occasion de séminaires et d'autres réunions de l'OMC) et la facilitation du commerce (avec une aide à la négociation conformément à l'annexe D de l'ensemble de mesures adoptées en juillet 2004). Il fournissait également une assistance technique aux PMA pour déterminer leurs besoins et leurs priorités en matière de facilitation du commerce et définir des plates-formes de facilitation du commerce. Concernant le transit, la Réunion d'experts sur la conception et l'application d'accords de transport en transit avait abouti à quelques propositions concrètes pour l'amélioration de ces accords. Des projets régionaux et nationaux sur la facilitation du commerce et des transports, ainsi qu'un projet à l'intention des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit, étaient en cours.

71. Concernant les stratégies de commerce électronique pour le développement, le secrétariat avait réalisé des travaux de recherche et d'analyse sur les incidences économiques des TIC dans les pays en développement, qui étaient présentés dans le *Rapport 2004 sur le commerce électronique et le développement*. Pour aider ces pays à renforcer leurs capacités d'élaborer des stratégies nationales en la matière, le secrétariat avait participé à la diffusion de cours sur le commerce électronique et les TIC pour le développement organisés au titre du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok, ainsi qu'à des missions auprès d'organisations régionales. Il préparait également des lignes directrices sur les meilleures pratiques en matière de législation sur le commerce électronique et une version du cours sur les aspects juridiques du commerce électronique serait adaptée à une diffusion par enseignement à distance. Des progrès sensibles ont été signalés concernant l'initiative relative au tourisme électronique, avec notamment la conception d'un cours de formation sur les TIC et le tourisme électronique.

72. Le secrétariat avait apporté d'appréciables contributions au processus du SMSI en participant au bilan, au Forum mondial sur la gouvernance d'Internet du Groupe d'étude des Nations Unies sur les TIC, aux première et deuxième sessions du Comité préparatoire et à l'organisation d'une réunion d'information à l'intention d'institutions donatrices et de deux réunions thématiques sur les incidences économiques et sociales des TIC et sur la mesure de la société de l'information. Cette dernière réunion avait eu lieu dans le cadre des travaux en cours du secrétariat sur la mesure statistique des TIC, avec notamment des enquêtes sur l'utilisation des TIC par les entreprises dans les pays en développement et la conception d'un site Web sur la mesure des TIC. À la onzième session de la Conférence, le secrétariat avait activement participé

au lancement du Partenariat sur la mesure des TIC pour le développement et à l'organisation d'une réunion parallèle consacrée au SMSI.

73. Également à la onzième session de la Conférence, et pour encourager un débat sur les questions relatives aux TIC, une session thématique avait été organisée sur les TIC en tant que catalyseur de la croissance, du développement et de la compétitivité; une réunion parallèle avait aussi eu lieu sur le financement lié au commerce, ainsi qu'une réunion parallèle CNUCED/Groupe d'étude des Nations Unies sur les TIC consacrée à l'application du Plan d'action du SMSI et ses incidences sur le commerce et le développement. Enfin, une réunion d'experts sur les logiciels libres avait été convoquée en septembre 2004.

74. Les représentants se sont déclarés satisfaits des travaux réalisés par le secrétariat, concernant en particulier la facilitation du commerce dans les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit. Il a été noté que les besoins particuliers des pays de transit étaient pris en considération dans le programme de travail de la CNUCED pour le prochain exercice biennal, et que cela était conforme aux décisions adoptées à la onzième session de la Conférence. Des travaux dans les pays de transit étaient envisagés à l'avenir avec des activités d'assistance technique pour l'application des accords de transit et un projet relatif aux couloirs de transit. S'agissant des régimes de transport en transit, une attention particulière serait accordée à la mise en place d'un environnement propice au transport multimodal et aux services de logistique.

Chapitre VII

QUESTIONS DIVERSES

(Point 8 de l'ordre du jour)

Résumé du Président

75. Une information a été oralement présentée à la Commission sur la contribution que les travaux du secrétariat relatifs aux entreprises, à la facilitation du commerce et aux TIC pour le développement pouvaient apporter à la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs figurant dans la Déclaration du Millénaire.

76. Renforcer la compétitivité des entreprises locales, en particulier des PME, était essentiel pour que les pays en développement puissent tirer profit du commerce international et des débouchés d'investissement et contribuer à la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs figurant dans la Déclaration du Millénaire, en particulier l'objectif 1 relatif à la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim. Il a été noté que le rapport sur le Projet du Millénaire soulignait l'importance de promouvoir le secteur privé, qui pouvait créer des emplois et favoriser une hausse des revenus pour aider à réduire la pauvreté.

77. La Commission a examiné de quelle façon les PME des pays en développement pouvaient correctement exploiter les bénéfices et les avantages de l'internationalisation des entreprises et affronter les risques inhérents, en particulier par l'établissement de relations avec des STN, dans le cadre des chaînes globales de valeur et par des investissements à l'étranger. Le problème de l'accès au capital et au financement était particulièrement crucial et restait sans solution pour la majorité des PME dans la plupart des pays en développement, d'où l'importance d'examiner plus avant les questions concernant ce financement.

78. Le rapport sur le Projet du Millénaire suggérait également que le moyen fondamental de réaliser les objectifs dans les pays à faible revenu était de veiller à ce que chaque personne dispose des moyens essentiels à une vie productive, ce qui exigeait notamment un capital humain approprié, dont les compétences entrepreneuriales étaient l'un des éléments clefs. La Commission a examiné les moyens de libérer le potentiel entrepreneurial dans les pays en développement, notamment grâce au programme EMPRETEC.

79. Concernant les travaux de la CNUCED sur la facilitation du commerce et les transports, il a été noté que les transports étaient importants pour le processus de développement des pays et que l'exécution des tâches se rapportant à l'objectif 8 (mettre en place un partenariat mondial pour le développement) passait par l'établissement de liens et de réseaux entre pays en développement. Des transports efficaces et la facilitation du commerce constituaient la base d'un accroissement de la compétitivité des pays en développement et permettaient d'avoir accès aux marchés mondiaux. Les liens entre l'efficacité des transports et les perspectives de développement étaient particulièrement importants pour les pays ayant des besoins particuliers. Les activités de la CNUCED concernant l'application du Programme d'action d'Almaty devraient contribuer à réduire les coûts de transport en transit, à améliorer la qualité des services de transport disponibles pour les pays sans littoral et à accroître la contribution du commerce international au développement de ces pays.

80. L'année 2005 serait marquée par une convergence unique entre les travaux réalisés sur les aspects sociaux, économiques, techniques et politiques du développement, d'une part, et les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour le développement, d'autre part, en raison de la proximité de deux grandes conférences, à savoir la réunion consacrée à l'examen cinq ans après l'application de la Déclaration du Millénaire par l'Assemblée générale à New York en septembre 2005, et la seconde phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) à Tunis en novembre 2005.

81. Il a été reconnu que les TIC au service du développement pouvaient contribuer à la réalisation des objectifs de développement inscrits dans la Déclaration du Millénaire, soit directement, dans le cas de l'objectif 8 et de la cible 18 («en coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous»), soit indirectement. Par exemple, les TIC pouvaient contribuer à la réalisation de l'objectif consistant à réduire l'extrême pauvreté et la faim en stimulant la croissance macroéconomique. Elles pouvaient contribuer à l'objectif consistant à assurer l'éducation primaire universelle en élargissant l'accès à un matériel pédagogique de qualité et en renforçant l'efficacité de l'administration scolaire et des politiques pédagogiques. Les objectifs de développement en rapport avec la santé pouvaient bénéficier du potentiel offert par les TIC aux niveaux de la distribution des soins de santé et de l'information sur la prévention des maladies de la population en général, et les TIC pouvaient faciliter l'accès à des services de soins de santé tels que consultations, diagnostics et traitements. Enfin, les TIC au service du développement pouvaient soutenir la croissance des activités liées à l'environnement en permettant une plus grande participation de la population à des activités de protection de l'environnement par la création de réseaux et d'échanges d'informations, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif relatif à la préservation d'un environnement durable.

82. Les représentants ont jugé que l'exposé du secrétariat sur les liens entre ses travaux et les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire avait été extrêmement utile en vue de la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations Unies, et ils ont invité le secrétariat à continuer dans cette voie à l'occasion des futures sessions de la Commission.

Chapitre VIII

DÉCISION DE LA COMMISSION

83. À sa séance plénière de clôture, le 25 février 2005, la Commission a adopté des recommandations concertées sur les points 3, 4 et 5 de l'ordre du jour (voir le chapitre I plus haut). À cet égard, elle a pris note des rapports des réunions d'experts publiés sous les cotes TD/B/COM.3/EM.21/3, TD/B/COM.3/EM.22/3 et TD/B/COM.3/EM.23/3. Elle a également pris note du rapport intérimaire du secrétariat sur l'application des recommandations concertées adoptées à sa huitième session (TD/B/COM.3/66).

84. À la même séance, au titre du point 7 de l'ordre du jour, la Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa dixième session (voir l'annexe I plus loin), ainsi que les thèmes des réunions d'experts pour 2005 (voir l'annexe II plus loin).

Chapitre IX

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

85. La neuvième session de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 22 au 25 février 2005; elle a été ouverte le 22 février 2005 par M. Carlos Fortin, Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED.

B. Élection du Bureau

86. À sa séance plénière d'ouverture, le 22 février 2005, la Commission a élu le Bureau ci-après:

| | |
|------------------|--|
| Présidente: | M ^{me} Sarala Fernando (Sri Lanka) |
| Vice-présidents: | M. Mehdi Fakheri (République islamique d'Iran) M. Clement Frank Nyaaba (Ghana) M ^{me} Carmen Fratita (Roumanie) M. Richard Fallon (Irlande) M. Kiminori Iwama (Japon) |
| Rapporteur: | M. Julio Vasquez Roque (Cuba) |

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

87. À la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.3/65; l'ordre du jour de la neuvième session se lisait donc comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Amélioration de la compétitivité des PME par le renforcement des capacités productives.
4. Efficacité des transports et facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international.
5. Stratégies de commerce électronique pour le développement.
6. Application des conclusions et recommandations concertées de la Commission.
7. Ordre du jour provisoire de la dixième session de la Commission.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

**D. Adoption du rapport de la Commission au Conseil
du commerce et du développement**

88. À sa séance plénière de clôture, le 25 février 2005, la Commission a décidé que les résumés du Président sur les points 3, 4, 5, 6 et 8 seraient intégrés à son rapport. Elle a autorisé le Rapporteur à compléter le rapport en y incorporant le compte rendu des travaux de la séance plénière de clôture.

Annexe I

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA DIXIÈME SESSION DE LA COMMISSION

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Amélioration de la compétitivité des PME par le renforcement des capacités productives.
4. Efficacité des transports et facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international.
5. Contribution des TIC et du commerce électronique au développement.
6. Application des conclusions et recommandations concertées de la Commission.
7. Ordre du jour provisoire de la onzième session de la Commission.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

Annexe II

THÈMES DES RÉUNIONS D'EXPERTS EN 2005

**Thématique générale: Amélioration de la compétitivité des PME
par le renforcement des capacités productives**

**Thème proposé: Renforcer les capacités productives des entreprises des pays
en développement par l'internationalisation**

1. À sa onzième session, la Conférence a confirmé que la CNUCED devait aider les pays en développement et les pays en transition à concevoir et à appliquer des politiques actives pour le renforcement des capacités productives et de la compétitivité internationale. Dans le Consensus de São Paulo, la CNUCED a spécifiquement été invitée à poursuivre ses travaux sur le développement des entreprises, en tenant compte des limitations structurelles des PME et de l'évolution de l'environnement économique international, et en déterminant les perspectives de développement économique et les obstacles au progrès économique.

2. Renforcer les capacités productives, accroître la compétitivité internationale et intensifier l'intégration dans l'économie mondiale sont indispensables à la croissance économique des pays en développement, notamment des PMA. Cela ouvre de nouveaux marchés et favorise l'expansion des capacités productives, des compétences et du transfert de technologie, ainsi qu'une hausse des revenus et de l'emploi. Pour promouvoir la modernisation des capacités productives intérieures, des politiques et des mesures systématiques sont nécessaires, notamment des efforts cohérents pour renforcer la compétitivité des entreprises par l'internationalisation; cela fait notamment appel à des stratégies telles que l'intégration dans les chaînes mondiales de valeur et l'établissement de liens entre sociétés transnationales (STN) et PME, ainsi qu'à des investissements directs à l'étranger. Il faut donc étudier plus avant dans quelles conditions les entreprises des pays en développement, en particulier les PME, peuvent participer valablement aux processus d'internationalisation et si cela peut conduire à de nouvelles formes mutuellement bénéfiques de coopération Sud-Sud. En particulier, il est important d'analyser plus avant les incidences des investissements à l'étranger des entreprises des pays en développement sur leur compétitivité et de bien comprendre quel cadre directif et quelles options aideraient à renforcer la compétitivité des entreprises des pays en développement, en particulier des PMA, par le biais de ces investissements extérieurs.

**Thématique générale: Efficacité des transports et facilitation du commerce pour une
plus large participation des pays en développement au commerce
international**

Thème proposé: La facilitation du commerce en tant que moteur du développement

3. Figurant dans la décision adoptée par le Conseil général de l'OMC le 1^{er} août 2004, la facilitation du commerce reste au premier plan des préoccupations relatives au développement dans la plupart des pays en développement. Les membres de l'OMC ont entamé un processus de négociation sur la facilitation du commerce, axé sur l'amélioration des trois articles V, VIII et X du GATT de 1994 qui traitent, respectivement, des questions de transit, des redevances et formalités, et de la transparence des procédures commerciales.

4. Les longs délais d'attente au passage des frontières ou dans les ports, des redevances ou des formalités inappropriées, ainsi que des règles et règlements en matière de commerce et de transport manquant de clarté peuvent être autant d'obstacles sérieux au commerce, et être donc préjudiciables à l'investissement et à la création d'emplois. Les pays en développement doivent s'attacher à concevoir et à appliquer des mesures de facilitation du commerce pour accroître l'efficacité, réduire les coûts de transaction et maintenir leurs capacités d'approvisionnement.

5. Les experts analyseront la façon dont les besoins et les priorités concernant la facilitation du commerce sont définis au niveau national. Ils examineront en outre les capacités et les besoins d'assistance technique pour l'application de mesures spécifiques de facilitation du commerce visant à renforcer les conditions institutionnelles, commerciales, juridiques et opérationnelles nécessaires à une intégration effective dans l'économie mondiale.

Thématique générale: Contribution des TIC et du commerce électronique au développement

Thème proposé: Les TIC et le tourisme dans une optique de développement

6. La réunion d'experts sur les TIC et le tourisme s'articulera autour des travaux de la CNUCED relatifs à la contribution des TIC au développement et constituera la suite de la réunion d'experts sur le commerce électronique et le tourisme qui avait eu lieu en 2000. Au cours des deux dernières années, les TIC et notamment Internet ont profondément modifié la structure de l'industrie du tourisme et engendré des changements aussi bien de l'offre que de la demande. Dans une société reposant sur la connaissance, où l'information peut être facilement partagée, le nombre croissant d'utilisateurs d'Internet ne peut que fortement encourager les pays en développement à organiser et à développer leur offre touristique et sa promotion sur Internet. Les réservations de voyage en ligne continuent d'augmenter à un rythme plus rapide que les réservations traditionnelles, allant au-delà de l'achat de billets d'avion pour englober les forfaits combinés et les croisières. La concurrence des acteurs du secteur du tourisme des pays développés vis-à-vis des pays en développement est amplifiée par les changements apportés par les TIC. Toutefois, les TIC peuvent aussi aider les pays en développement à corriger les déséquilibres en assurant la promotion de leurs propres destinations et en encourageant le développement du commerce électronique dans l'économie locale.

7. Le potentiel du tourisme électronique est considérable en dépit de l'impact limité des TIC dans les pays en développement. L'impact des TIC est limité par le manque d'accès à ces technologies et le manque d'infrastructures correspondantes, ainsi que par une faible connaissance – qu'il s'agisse des entreprises ou des décideurs des pays en développement – des stratégies et des politiques de commerce électronique qui permettraient de développer un avantage comparatif durable sur le marché mondial du tourisme. Si certains pays sont présents sur Internet depuis quelques années, très peu ont su jusque-là exploiter pleinement cet instrument pour y commercialiser et y offrir leurs services.

8. Le principal objectif de la réunion sera de susciter une discussion qui aidera les pays en développement à déterminer, par un échange d'expériences et de meilleures pratiques, comment tirer le plus grand parti des possibilités offertes par les TIC pour gagner en autonomie et en compétitivité. Les experts examineront les initiatives nationales, régionales et internationales et les politiques et stratégies relatives aux TIC de pays développés et de pays en développement.

La réunion sera l'occasion pour les experts de s'informer des derniers progrès technologiques concernant les systèmes de gestion des destinations et leurs incidences sur la promotion de ces destinations, ainsi que des stratégies, reposant sur des partenariats, visant à contribuer à la croissance du tourisme électronique dans les pays en développement.

Annexe III

PARTICIPATION

1. Les États membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la session:

| | |
|--------------------------------|----------------------------------|
| Afghanistan | Mexique |
| Allemagne | Népal |
| Angola | Nigéria |
| Bélarus | Oman |
| Cambodge | Pays-Bas |
| Cameroun | Pérou |
| Chine | Philippines |
| Costa Rica | République arabe syrienne |
| Cuba | République centrafricaine |
| Égypte | République de Moldova |
| El Salvador | République démocratique du Congo |
| États-Unis d'Amérique | République dominicaine |
| France | République tchèque |
| Gabon | Roumanie |
| Ghana | Sierra Leone |
| Haïti | Suisse |
| Honduras | Swaziland |
| Iran (République islamique d') | Thaïlande |
| Italie | Ukraine |
| Jordanie | Yémen |
| Madagascar | Zambie |
| Mali | Zimbabwe |
| Maroc | |

2. Un organisme intergouvernemental a été représenté à la session: la Communauté européenne.

3. Les institutions des Nations Unies ci-après étaient représentées à la session:

Centre du commerce international
Programme des Nations Unies pour le développement.

4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session:

Fonds monétaire international
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

* La liste des participants porte la cote TD/B/COM.3/INF.9.

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session:

Catégorie générale

Confédération internationale des syndicats libres

Catégorie spéciale

International Multimodal Transport Association.

6. Les spécialistes et intervenants ci-après étaient invités à la session:

M. Nigel Chanakira, Kingdom Financial Holding, Pretoria (Afrique du Sud)

M. Cho Joong-Wan, économiste, CESAP, Bangkok (Thaïlande)

M. Joaquim David, Ministre de l'industrie (Angola)

M^{me} Marie-Florence Estime, Chef adjoint, OCDE, Paris (France)

M. Ravi Kant, Directeur exécutif, Commercial Vehicle Business Unit, Tata Motors, Mumbai (Inde)

M. Matthias Schuendeln, professeur assistant d'études économiques et sociales, Harvard University, Cambridge (États-Unis d'Amérique)

M. Philippe Tokpanou, conseiller exécutif, Chambre de commerce Afrique-Asie, New York (États-Unis d'Amérique).
